Arrêté n°D421010AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D75

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise SNCTP en date du 27 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux d'enfouissement par tranchage d'une conduite gaz biométhane sur la RD 75 de la sortie de Limey à l'intersection avec la RD 3, sur le territoire des communes de THIAUCOURT-REGNIEVILLE et LIMEY, pour le compte de GRDF ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du lundi 1er février 2021 au vendredi 5 février 2021, de 8h00 à 18h00, toute circulation est interdite sur la RD 75 du Pr 0+105, limite d'agglomération de LIMEY, au PR 3+771, carrefour RD 75 / RD 3, sauf pour l'entreprise intervenante, le gestionnaire de la voirie départementale et les riverains ;

Article 2- Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :
- Usagers venant de THIAUCOURT vers LIMEY : suivre la RD 3 en direction de PONT A MOUSSON puis suivre la RD 958 en direction de LIMEY et ce dans les deux sens de circulation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires de THIAUCOURT-REGNIEVILLE et LIMEY,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 27 janvier 2021

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité

Thierry DURAND
2021.01.27 16:33:40 +0100
Ref:20210127_162930_1-1-O
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité

THIERRY DURAND